

Décision

Générale

colonial

Décision n° 677 du 16 juin 1949

n° 677

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

TEXTE INTÉGRAL

Moussa Tabe, en service à l'hôtel du secrétariat général, est admis à la solde mensuelle de deux mille francs (2.000 fr.). L'intéressé aura droit, en outre, à l'indemnité de cherté de vie et aux indemnités pour charges de famille, le cas échéant, en application des textes en vigueur, La présente décision aura effet pour compter du 1er juin 1949.